





ORGANIGRAMME – ORGANISME FORMATION (OF) FD CMPP

Le coordinateur :

Le coordinateur est chargé de la gestion administrative et logistique des formations délivrées. Il met en œuvre la politique qualité de formation. A ce titre, il s'assure que chaque formation délivrée s'appuie sur la réglementation en vigueur. Il met en place des outils de recueil, d'évaluation, d'organisation et de communication (enquête, procédures, mailing...). En lien étroit avec le responsable pédagogique, il co-construit les programmes de formation.

Le responsable pédagogique :

Le responsable pédagogique est chargé de la réflexion et de la conception de journées de formation. Dans une démarche de formation continue, il assure une veille sur les évolutions des pratiques professionnelles. En lien étroit avec le coordinateur, il co-construit les programmes de formation. Il évalue également la formation et notamment, note les dysfonctionnements ou problèmes rencontrés lors du déroulement de l'action.

L'ensemble de ces éléments est ensuite communiqué et exploité par la commission formation. Il anime la commission formation.

La commission formation :

La commission formation est chargée de mettre en œuvre les programmes de formation. Elle prend attache avec les intervenants pressentis, elle définit avec le responsable pédagogique les compétences visées (objectifs), les moyens pédagogiques et l'évaluation de l'action de formation. Elle intègre les observations et les résultats des évaluations dans une logique d'amélioration continue. Afin de développer le réseau de formateurs-intervenants, la commission identifie, dans la mesure du possible, de nouvelles compétences au sein du groupe animé et en fait part à son interlocuteur.

Le référent et/ou l'organisateur formation

Le référent veille à la mise en œuvre de la traçabilité des actions de formation. A ce titre, il contrôle la présence effective des stagiaires prévus, au début et tout au long de la session (mise en place de feuille d'émargement). Il est notamment chargé du recueil de l'évaluation et de la satisfaction, notamment dans le cadre du contrôle de l'acquisition des compétences et du contrôle de l'atteinte des objectifs pédagogiques.

Le référent handicap

Le référent handicap est l'interlocuteur privilégié des stagiaires en situation de handicap. Il coordonne les actions mises en œuvre pour faciliter l'accès et le maintien des personnes handicapées en formation et en apprentissage.